

DIPLOME DE MAITRE-ENTRAINEUR DE LA F.F.E. DEFFE 2^{ème} DEGRE

Il confère le titre de MAITRE-ENTRAINEUR de la FFE et autorise son titulaire à exercer des fonctions d'entraîneur et de formation de joueurs de haut niveau au sein des différentes structures de la F.F.E. (Clubs, Comités Départementaux, Ligues et Fédération).

Article 1. Conditions et Formalités d'Inscription à l'examen du DEFFE 2^{ème} degré

- 1.1.** Etre âgé de plus de 18 ans
- 1.2.** Etre licencié à la FFE pour l'année en cours
- 1.3.** Posséder un titre de Maître International
- 1.4.** Posséder le diplôme d'Entraîneur (DEFFE 1^{er} degré) ou équivalent
- 1.5.** Avoir acquitté les droits d'inscription

Article 2. Nature des Epreuves

- 2.1.** Rédiger une thèse sur un sujet de son choix
- 2.2.** Soutenir cette thèse devant un jury, suivi d'un entretien

Article 3. Composition des Jurys d'Examen

- 3.1.** Le DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ou son représentant, Président du jury
- 3.2.** Le DIRECTEUR NATIONAL DE LA FORMATION ou son représentant
- 3.3.** Un Maître - Entraîneur titulaire du DEFFE 2^{ème} degré
- 3.4.** Si possible un Grand Maître International choisi par la Fédération